

Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

DELIBERATION N°29 BIS/2012/CCDS
MODIFIANT ET COMPLETANT LA DELIBERATION
N°29/2012/CCDS ATTRIBUTION DU MAPA
N°03.S.2012.CCDS RELATIF A L'ASSISTANCE A LA
MISE EN PLACE D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'an deux mil douze et le vingt-cinq septembre 2012 à dix-huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-président.

Titulaires présents :

MM. RINGUET Charles, PUTCHA Robert, HORTH René-Serge, GABRIEL Jean-Christian, MAGLOIRE Adelson
Mmes LEVEILLE Annick, CARISTAN Lydie, Karine ZULEMARO, CLET-COURAT France

Suppléants présents

Mme CHAMPESTING Maëva
M. ANTOINETTE Georges Richard

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Titulaires absents excusés :

M. MADELEINE Jean-Claude, Président - LAZZAROTTO William

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des marchés publics,
VU l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 22 juin 2012,
Vu l'avis du bureau du 22 juin 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** d'attribuer le MAPA N°03.S.2012.CCDS relatif à l'assistance à la mise en place d'un service intercommunal des déchets ménagers et assimilés, au groupement conjoint composé comme suit :

- ANTEA France sis ZAC du Moulin – 803 boulevard Duhamel du Monceau- 45166 OLIVET, mandataire
- CALIA Conseil SARL sis 24 rue Michal – 75013 PARIS.



Caractéristiques principales :

- Diagnostic du territoire et Analyse de la situation existante. Cette analyse mettra notamment en évidence les coûts de la gestion des déchets ainsi que les points forts et les points faibles des organisations actuelles.
- Etude de faisabilité des solutions d'organisation des services opérationnels : ressources humaines et moyens logistiques notamment à partir de l'analyse des statuts du personnel et des organisations préexistantes dans les communes membres de la Communauté de Communes Des Savanes –.
- Définition des modalités de mise en place d'une organisation intercommunale de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Organisation des services opérationnels
- Elaboration du programme d'actions
- Proposition d'une stratégie de communication
- Accompagnement de la mise en œuvre du transfert de compétence.

Article 3 : **INDIQUE** que les crédits nécessaires à l'opération, 89 800 € dont 59 800 € à ANTEA GROUPE et 30 000 € à CALIA France, sont inscrits au budget de la CCDS.

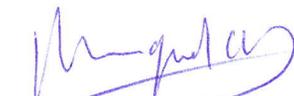
Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 septembre 2012

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 11
-Pour : 10
-Contre : 00
-Abstention(s) : 01

Pour extrait et certifié conforme
P/ le Président empêché
Le 1^{er} vice-président


Charles RINGUET

